

(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 41

le mardi 24 novembre 1998

9 h 30

Prière.

Rapport du scrutin

L'hon. M. McKay, conformément à la *Loi électorale*, dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du scrutin des élections partielles tenues le 19 octobre 1998 dans les circonscriptions électorales de Kent, de Moncton-Est et de Fredericton-Sud.

Sur la motion de l'hon. M. Thériault, appuyé par l'hon. M. Byrne, il est résolu que le rapport soit consigné au Journal de la Chambre.

Voici le rapport :

**RAPPORTS DE L'ÉLECTION D'UN DÉPUTÉ DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE TENUE LE 19 OCTOBRE 1998**

KENT

Shawn Graham Lib 4,045
Everett Sanipass PC 753
Amelia (Millie) Augustine NPD 1,460
ARNOLD DAIGLE
Directeur du scrutin

MONCTON-EST

Charlie Bourgeois Lib 2,548
Bernard Lord PC 3,266
Beth McLaughlin NPD 599
JIM BELLIVEAU
Directeur du scrutin

FREDERICTON-SUD

Lorraine Silliphant L 2,105
Brad Green PC 2,295
Dick Grant NPD 690
NORM RALSTON
Directeur du scrutin

L'hon. C. Thériault, premier ministre, présente M. Shawn Graham, député désigné de la circonscription électorale de Kent, qui a prêté serment et signé le rôle. Le député prend son siège à la Chambre.

M. Dale Graham présente M. Bernard Lord, député désigné de la circonscription électorale de Moncton-Est, qui a prêté serment et signé le rôle. Le député prend son siège à la Chambre.

M. Bernard Lord présente M. Brad Green, député désigné de la circonscription électorale de Fredericton-Sud, qui a prêté serment et signé le rôle. Le député prend son siège à la Chambre.

Prorogation

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

C'est un privilège pour moi de présider cette cérémonie.

Je suis honorée de présider la clôture de la troisième session de la 53^e législature.

Je remercie chacun et chacune de vous pour votre dévouement à cette Chambre et aux intérêts publics de nos citoyennes et citoyens.

Je suis constamment impressionnée par la détermination qu'a chaque parlementaire de bien représenter les gens de sa circonscription et de travailler inlassablement à l'amélioration de notre qualité de vie dans la province. Je sais que vos efforts sincères sont largement reconnus dans vos circonscriptions et je tiens maintenant à témoigner à mon tour ma reconnaissance pour votre sens du devoir.

Vous avez donné votre appui aux lois importantes. Votre insistance sur la responsabilité fiscale, la création d'emplois et les préoccupations sociales profiteront aux gens du Nouveau-Brunswick.

Je vous félicite de continuer à faire du Nouveau-Brunswick un modèle d'harmonie linguistique et culturelle pour le monde entier. Il m'apparaît aussi clairement que nos enfants et nos jeunes sont et continueront d'être une priorité pour l'ensemble des parlementaires.

Tous les citoyennes et citoyens du Nouveau-Brunswick vous regardent avec l'espoir d'une meilleure vie. Il faut que vous protégiez toujours les plus vulnérables : les enfants, les handicapés et les aînés.

C'est donc un honneur pour moi d'accorder la sanction royale aux fruits de votre travail et de mener ainsi vos efforts à leur achèvement. Comme les travaux de la session sont terminés, j'ai le privilège et la responsabilité d'ordonner, au nom de Sa Majesté, que l'Assemblée soit prorogée.

Que la Divine Providence continue de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick.

Que Dieu vous bénisse.

J'attends les cérémonies de cet après-midi et les événements de notre nouvelle session.

La greffière de l'Assemblée législative, Loredana Catalli Sonier, déclare ce qui suit : Il plaît à S.H. la lieutenant-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 15 heures aujourd'hui. L'Assemblée législative est sur ce prorogée en conséquence.

La Chambre est prorogée à 10 heures.